

Rat musqué

E.E.E
Espèce Exotique Envahissante



Ondatra zibethicus



Originaire d'Amérique du Nord



Impact sur les milieux humides et la biodiversité
Impact en santé publique



BIOLOGIE

Le Rat musqué est un rongeur amphibie de grande taille appartenant à la famille des cricétidés (sous-famille des arvicolinés). Il est originaire d'Amérique du Nord et a été introduit en Europe pour sa fourrure au début du XX^e siècle. Échappé d'élevages ou relâché, il a colonisé le centre et l'ouest de l'Europe. Il se retrouve aujourd'hui sur l'ensemble du paléarctique Nord jusqu'au Pacifique. En France, il est présent sur tout le territoire, y compris en Pays de la Loire.

L'espèce habite les berges de plans ou de cours d'eau, riches en plantes aquatiques. Toutes les eaux peu profondes, dont le courant est faible, lui sont favorables. Ainsi, il préfère la présence permanente d'eau (les marais sont privilégiés), de mollusques et l'existence de formations végétales aquatiques.

Mais là où le Ragondin est très présent, le Rat musqué régresse. A l'inverse, l'élimination du Ragondin voit l'effectif du Rat musqué remonter.

Description morphologique

- Mensuration : 50 à 60 cm en moyenne (longueur tête + corps + queue)
- Poids : entre 1 et 1,5 kg.
- Couleur fourrure : brun foncé sur le dos et grisâtre sur le ventre.
- Femelle : mamelles ventrales
- Tête : vibrisses sombres, pupilles rondes et oreilles à peine visibles, dissimulées dans le pelage.
- Dentition : 16 dents, incisives de couleur jaune-orangée.
- Queue : très différente de celle du Ragondin, aplatie latéralement, noirâtre et écaillée.
- Pattes postérieures avec 5 doigts frangés de petits poils natatoires sans palmure.



Cycle biologique

Le Rat musqué se reproduit de mars à octobre, dans les conditions climatiques normales. La durée de gestation est de 29 à 30 jours.

Une femelle atteint sa maturité sexuelle à un an. Elle peut avoir 2 à 3 portées par an (6 à 7 jeunes par portée).

L'espérance de vie de ce rongeur est assez longue, entre 3 et 4 ans.

Son activité est essentiellement nocturne.

Indice de présence

- Crottes oblongues, mesurant 1 à 1,5 cm de long sur 5 mm de diamètre, surface lisse et déposées par l'animal en amas ;
- Terrier : il creuse une galerie contre la berge d'un cours d'eau ou d'un canal, sous le niveau de l'eau jusqu'à remonter dans une zone sèche. Son terrier est constitué de pièces communiquant entre elles et ayant plusieurs rôles : stockage de nourriture, cachette. Le diamètre de l'orifice de la galerie est de 8 à 20 cm ;
- Quand il n'est pas dérangé (en marais par exemple), il peut créer une hutte avec des plantes aquatiques, cimentée avec de la boue. Leur diamètre est de 2 m, dépassant de 1 m de la surface de l'eau. L'entrée de la hutte est sous l'eau ;
- Quand il est proche d'une culture à épis et qu'il s'en nourrit, les rongeurs sectionnent le chaume à la base en laissant une coupure oblique montrant la trace des dents. Puis ils emportent l'ensemble vers l'eau et rongent l'épi sur le bord de la berge.
- Dans les habitats colonisés, le Rat musqué se nourrit de roseaux, de seigle, de jeunes tiges de maïs, parfois de poissons et de grenouilles.

LES ENJEUX

Le Ragondin et le Rat musqué vivent dans les mêmes habitats et produisent les mêmes effets, avec un degré moindre pour le Rat musqué. Les raisons de réguler ces populations sont nombreuses :

- Éviter l'érosion des berges et l'envasement des canaux
- Limiter les risques d'inondations et empêcher les dégâts aux infrastructures ;
- Prévenir la modification des milieux et de la qualité de l'eau ;
- Éviter les chutes qui entraînent des fractures pour les animaux domestiques ;
- Éviter l'effondrement des berges lors du passage d'engins agricoles ;
- Protéger les cultures : maïs, colza, prairies, etc
- Sauvegarder la flore qui s'appauvrit par surpâturage et faucardage ;
- Limiter l'impact sur les milieux naturels, en réduisant la compétition interspécifique sur des espèces susceptibles d'avoir les mêmes exigences (Castor d'Europe...) et la destruction des milieux d'accueil d'autres espèces (Busard des roseaux, Rainette verte, frayères à poisson...).

Le Rat musqué, comme la plupart des rongeurs, est porteur de nombreuses maladies transmissibles à l'homme et à d'autres animaux, notamment la leptospirose, la toxoplasmose ou l'échinococcose alvéolaire.



Hutte de rat musqué

En Pays de la Loire, c'est

547 communes concernées
par la lutte chaque
année

3000 piégeurs
bénévoles

250 000 à **300 000** animaux capturés
(ragondins et rats
musqués)

LA REGLEMENTATION

Au titre de l'agriculture, le Rat musqué est classé danger sanitaire par l'arrêté du 15 décembre 2014 relatif à la liste des dangers sanitaires de première et de deuxième catégorie pour les espèces végétales.

Au titre de l'environnement, le Rat musqué est classé espèce exotique envahissante préoccupante par le règlement d'exécution (UE) 2017/1263 de la Commission du 12 juillet 2017 portant mise à jour de la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union établie par le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 conformément au règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du Conseil.

Au niveau national, l'espèce est soumise au décret n°2017-595 du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales et à l'arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

LES MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE

En termes de prévention, l'objectif, quand cela est possible, est de gêner l'installation ou la réinstallation des populations par l'aménagement des rives en :

- Pratiquant un entretien régulier des rives ;
- Limitant le couvert végétal sur les bandes enherbées entre la rive et les cultures ;
- Privilégiant des pentes douces quand un recalibrage des fossés, canaux, étangs ou rivières est envisagé.

Dans certaines situations, les cultures peuvent être protégées par l'installation de grillages, de clôtures électriques, etc.

- Quand la situation nécessite une lutte, il existe plusieurs méthodes de lutte, dont les plus efficaces sont :
- Le piégeage individuel ou l'action collective ;
- Le tir (au fusil ou à l'arc).

A chaque méthode de lutte correspond une réglementation qui doit être connue et respectée. Dans le cas où il s'agit d'une première opération de lutte, consulter l'établissement Polleniz de votre département afin d'être guidé dans sa mise en œuvre.

Que faire en cas de suspicion ?

Contactez POLLENIZ selon votre département :

POLLENIZ (siège) : 02 41 36 76 21

POLLENIZ 44 : 02 40 36 83 03 - POLLENIZ 53 : 02 43 56 12 40

POLLENIZ 72 : 02 43 85 28 65 - POLLENIZ 85 : 02 51 47 70 61

